

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 78-0518/PR/MI a été prescrite la démolition partielle d'un immeuble sis à l'angle de l'avenue de Brazzaville et de la rue Pierre-Curie.

n° 78-0518/PR/MI a

Ministère
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication
8 mai 1978

Numéro JO
n° 10 du 22/05/1978

Date du numéro
22 mai 1978

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

- L'immeuble sis à Djibouti, à l'angle de la ue Pierre-Curie et de l'avenue de Brazzaville, titre foncier n°169, appartenant à M. Mohamed Hassan Egueh, quartier 7, rue 56, maison 16 à l'usage de Bar (Le Soleil) dont l'état de délabrement et de vétusté risque par effondrement de compromettre la sécurité publique, devra être démoli complètement.